

Le journal de



www.mairiedebourg.fr



L'escargot sort de sa coquille

DU CHANGEMENT....



...AU CAMPING

PORTRAIT



EDITO

Philaé, ce petit robot parti dans l'espace fin 2014, fait à nouveau parler de lui alors mal arrimé et mal positionné : il s'était tu.

Ce système solaire, en perpétuel mouvement, agencé par on ne sait quel ingénieur et mystérieux horloger, fait que Philaé peut à nouveau capter la lumière. Il sortira de son silence et nous renverra cette luminosité sous une autre forme.

Et si nous devenions comme Philaé en ce début d'été en nous repositionnant pour emmagasiner la lumière afin de la refléter alentour.

Si nous brûlions dans nos barbecues rancœurs, querelles....

Veillons à cultiver la paix : celle qui règne dans notre village, notre pays, en Europe... Paysage qui peut se montrer précaire.

Rien n'est acquis, si ce n'est dans notre propre jardin intérieur, ensemencions le, cultivons le, ainsi nous répandrons alentour : amour, amitié, tendresse, compassion, solidarité ...

Que l'été embaume, illumine nos cœurs, qu'ils se transforment en feu d'artifice et resplendissent.

Bel et chaleureux été à nous tous.



À venir...

13 juillet :

Repas champêtre, feux d'artifice

02 août :

« Poulet party »

3 octobre

Repas des anciens élèves de Bourg

11 novembre

Armistice 1918 au monument

15 novembre

Repas des aînés

20 novembre

Soirée « Beaujolais »

10 janvier (à confirmer)

Vœux de la municipalité

Le mot du Maire

Vous en avez l'habitude maintenant, le numéro 29 du bulletin municipal vient de paraître. Il renferme un maximum d'informations passées, actuelles et futures. En ce début de mandat, les choses se mettent en place et les idées d'aménagement ne manquent pas.

C'est par le lotissement que les projets semblent bouger le plus : un pavillon se termine, un autre devrait sortir de terre très bientôt, un dossier sérieux est en cours. J'ai bon espoir. Après quelques années de gestion au plus près pour les finances de la commune, nous pouvons y engager les travaux de voirie. Cela sera le gros dossier de l'année.

Par presse interposée, vous pouvez également entendre ci ou là les projets de communes nouvelles. L'état juge que la France, avec ses 36000 communes, ne peut plus continuer ainsi. Le dispositif de communes nouvelles a pour but de diminuer le nombre de collectivités et nous pousse à nous rassembler avec une carotte financière. Sans préjugé, le conseil municipal mène la réflexion sur le sujet. Il est important de s'y intéresser afin de prendre la bonne décision.

Attention au mariage d'argent, c'est comme dans le privé : cela ne dure jamais trop longtemps.

En cette période estivale, j'en profite pour rappeler à tous que le civisme tant réclamé ne doit pas être un vain mot et ne doit pas s'appliquer qu'aux autres, en pratique : sciage et tondeuse du dimanche, divagation des chiens, échardonnage, vitesse excessive....(voir page info)

Sans être terre à terre, je pense que cela n'est pas très difficile d'appliquer une règle toute simple : **« la liberté des uns s'arrête au moment où elle gêne celle des autres ».**

Tout ceci pour que chacun puisse apprécier pleinement l'été. Soyons prudents et profitons-en pour prendre du bon temps.

Pour terminer bonnes vacances à tous, notamment aux enfants qui ont laissé leur cartable au placard.

Sommaire

Edito, le mot du maire	page 2
L'escargot de Bourg	page 3
Du changement au camping	page 5
Rétrospective du semestre	page 6
Les décisions du conseil municipal	page 14
Portrait	page 19
Infos	page 20
Jeux	page 22

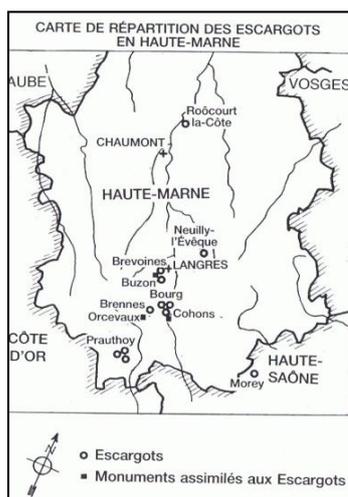
L'escargot de Bourg

On ne connaît pas la date de sa construction, peut-être autour des années 1850/1860. A cette époque, les coteaux étaient tapissés de vignes. Au cours des siècles, des générations de vignerons ont épierré les parcelles et placé les cailloux le long des propriétés constituant, à leurs limites, des murets appelés « meurgers » très impressionnants par endroits.

Pour s'abriter des intempéries ou pour y mettre ses outils, le vigneron construisait un abri recouvert de laves sur le terrain ou inclus dans l'épaisseur du muret. Ce type d'édicule fait de pierre sèche est appelé cadole ou caivotte. Il paraît vraisemblable que l'escargot en soit un exemple, un peu plus gros que les autres.



Historique de l'Escargot d'après Alain Catherinet :



« L'escargot de Bourg garde une grande part de son mystère quant à son utilisation. Situé au milieu de vignes dans les années 1860-1880, à proximité de cabanes de vignerons, cet escargot, en grande partie éboulé de nos jours, présentait une particularité unique : il était voûté à l'intérieur pour former un abri qui communiquait avec l'extérieur du côté de la vallée par une petite porte en plein-cintre.

Il n'est pas impossible que cet escargot soit la représentation d'un des derniers burons de vignobles, tels qu'on en rencontre encore dans l'Aube, agrémenté à la mode de l'époque par une spirale enveloppante à l'extérieur. Ainsi, cet édifice hybride aurait pu servir conjointement à la protection du vigneron contre les intempéries et à sa distraction grâce à des vues perspectives de son sommet ».

Les taillis actuels bouchent la vue.

Situation de l'Escargot.

Il se trouve au lieu-dit « Sur les Roches Sud » sur le rebord du plateau qui surplombe le vallon de Cherrey. Autrefois, son accès se faisait par un sentier pentu qui gravissait le coteau garni de vignes, lieu-dit « Devant Cherrey ». Aujourd'hui, on y accède, soit par le chemin d'exploitation de Morey venant du carrefour du haut, soit par le chemin de Morey devant la Chapelle St Nicolas., à partir du carrefour du bas de Bourg.



Etat actuel de l'Escargot.



Son diamètre à la base est d'environ 11 m et sa hauteur 4 à 5 m. Sur le côté Est, son assise semble constituée de cailloutis, tandis que la partie ouest repose sur un banc de roches. Le côté sud présente une allure pyramidale avec une arête au sud-ouest. Les parties Est et Nord ont une forme arrondie. Les parties nord et ouest sont éboulées. De grandes laves se trouvent dans ces éboulis. Elles pourraient provenir de la partie sommitale de l'Escargot. On devine sur le côté Est, une rampe en spirale. L'ensemble est constitué de gros cailloux naturels sur le côté Est et de pierres taillées sur la partie pyramidale. Il n'y a pas de traces apparentes d'un quelconque abri.

Pourtant, l'Escargot porte un autre nom : « l'abri de Tonnette ». Une histoire raconte que, dans les années 1850, ou plus, le gardien du Château de Bourg venait là, tous les jours, à midi, en sabots, avec son clairon, pour annoncer aux habitants du village qu'il était midi.

Dans le silence de ces lieux, l'Escargot attend son réveil.



Un camping en mutation

Lou et Christophe ont repris le camping de la Croix D'Arles en avril 2015.

Il s'étend sur 7 hectares. La proximité de la route pourrait nous faire penser à un espace bruyant ou l'on ne s'arrête que pour une nuit, à mi-chemin entre la Hollande et le sud de la France. I n'y a, en effet, pas ou peu de détours à faire, qu'on prenne la nationale ou l'autoroute. Temps gagné, en ces jours où on le compte tellement.

Il ne s'agit que d'une perception extérieure, en fait lorsque les propriétaires, accueillants et souriants font visiter le domaine, accompagné de la petite Malah, leur chienne qui n'en perd pas une miette, on découvre un coin de nature paisible avec des espaces de taille confortable (entre 80 et 100m²). Haies, arbres les abritent des regards, leur fournit l'ombre nécessaire. Chacun peut ainsi retrouver une intimité avec la nature et avec lui-même le temps du séjour.

Le camping 2 blocs sanitaires dans son enceinte. Les mobil-homes, au nombre de 22 ont commencé à être rénové. Ils accueillent aussi bien des personnes travaillant dans des chantiers alentour pour quelques jours ou quelques semaines, que des familles préférant ce type d'hébergement.

Pourquoi ne pas s'offrir un brin d'exotisme en passant un week-end ou davantage dans une yourte venue de Mongolie, installée avant l'arrivée des nouveaux propriétaires.

Un chalet, ainsi que 5 tentes aménagées, peuvent abriter les personnes ne possédant de matériel spécifique.

Les campeurs actuels apprécient la piscine : détente après le long voyage. Ils peuvent également bénéficier d'un jacuzzi, d'un sauna, d'un mini-golf et d'un barbecue couvert. Quant aux enfants ils profitent selon leurs désirs de jeux, de jolies cabanes en bois, prélude à des vacances plus lointaines.



Apprécié des résidents, le restaurant est ouvert le soir, 7 jours sur 7 : il propose des menus variés à base de produits frais et locaux autant que possible.

Lou et Christophe ont des projets que leur procure leur envie de vivre, d'innover, d'accueillir, que leur inspire cette belle nature haut-marnaise les arbres majestueux ou nichent de nombreuses variétés d'oiseaux.

L'accueil, en hiver, est en projet, pour des événements familiaux. Tout dépendra du problème de l'eau : en effet le camping est implanté pour 2 tiers sur la commune de Bourg et pour 1 tiers sur celle de Saint-Geosmes, d'où vient l'eau. Or une partie des canalisations sont à ciel ouvert, ce qui ne permet pas au camping d'être fourni entre mi-novembre et mars.

Lou et Christophe, au camping, font équipe avec David (cuisinier) celui qui enchante les palais, un autre David, inventeur, bricoleur, à qui l'on peut tout demander ou presque, Maryse et Fabienne, quant à elles, sont de véritables fées du logis.

Dans un prochain numéro, peut-être aurons-nous l'occasion de reparler des projets de Lou et Christophe.

Le 1er semestre 2015 en images

Bons vœux aux habitants



La cérémonie des vœux de la municipalité s'est déroulée dimanche 11 janvier, à la salle de convivialité, devant 70 habitants, heureux de se retrouver pour ce premier moment festif de l'année, afin d'échanger leurs vœux. Au début de son allocution, le maire Dominique Thiébaud a demandé à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes des derniers jours. Après avoir présenté à tous ses meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite, il a présenté son équipe municipale élue en mars et a précisé les attributions de chacun. Il a félicité les deux entreprises qui se sont installées dans la commune en 2014, une entreprise de travaux publics et le garage de Cherrey auxquelles il a souhaité une pleine prospérité.

L'année 2015 sera une année d'élections. Elle sera porteuse des travaux de voirie au lotissement et de menus travaux effectués par le bénévolat toujours très actif, le tout lié à l'attribution des subventions et des dotations budgétaires. La restauration de l'Escargot s'inscrira dans un projet plus global de développement touristique.

Il a exprimé sa satisfaction de voir renaître une association dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement naturel ainsi que du maintien des traditions. Bernard Gouriet a précisé les conditions de redémarrage de cette association pour lequel un appel sera effectué auprès des habitants par une information dans les boîtes aux lettres. Après le cadeau de bienvenue offert à Cindy et à Sébastien, nouveaux habitants au lotissement, le maire a invité tout le monde à partager petits fours, brioches et verre de l'amitié, permettant ainsi de poursuivre les échanges dans une ambiance très sympathique.



Les cours informatique reprennent

Les cours informatique ont repris le mardi 20 janvier sous la houlette de Christian Vagney pour une série de 9 séances programmées jusqu'au printemps. 7 personnes suivent une formation « EXEL » dont la teneur intègre des fonctions de calcul numérique, de représentation graphique, d'analyses de données et de programmation. Bon courage à ces férus d'informatique.



Neige : Patrice toujours prêt



Très à l'écoute des bulletins météo et spécialiste des prévisions locales, Patrice Chouet est chargé du déneigement du village. Après chaque épisode neigeux, il sillonne les rues pour dégager la chaussée avec son tracteur équipé d'une large lame de caoutchouc. Ainsi, ce dimanche 1^{er} février, il était sur la brèche de bonne heure pour enlever une couche de 10 cm.

Les habitants apprécient son service, d'autant qu'à son passage il les renseigne très aimablement sur l'état des routes avoisinantes ou sur la prévision du temps des jours prochains.

Nouveaux habitants



A la mi-mars, Anthony Verthey et Alice Lingelser se sont installés, allée des tilleuls, dans une maison qu'ils ont achetée pour sa proximité de Langres et pour le cadre de vie qu'ils recherchaient. Anthony est actuellement en cours de réorientation professionnelle dans le commerce et Alice exerce la profession de chauffeur de taxi.

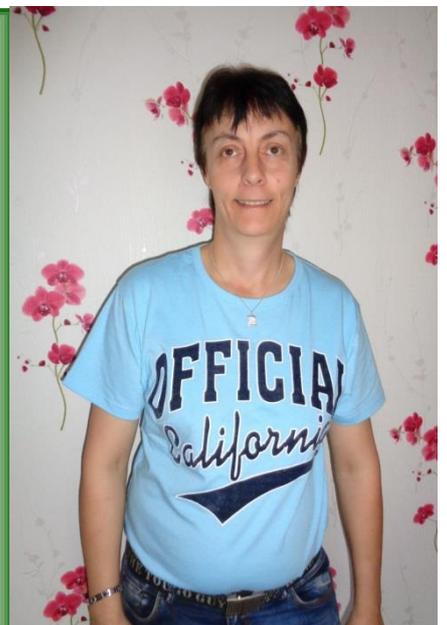
Avant d'intégrer la commune de Bourg, ce jeune couple résidait à Marac. Il se déclarent ravis de leur nouvelle maison qu'ils ont hâte d'aménager et de décorer. De même, ils apprécient l'espace paysager qui entoure l'habitation, tout comme leur chat qui y trouve facilement ses aises. Nous leur souhaitons la bienvenue et une très bonne adaptation au village.

Installée depuis peu dans une maison qu'elle a achetée « Côte de Cherrey », Corinne Godon exerce la profession de chauffeur routier depuis 2010 à l'entreprise Imany de Saints Geosmes.

Affectée au transport régional, elle aime bien conduire, une autre façon de découvrir des horizons nouveaux, contrastant avec ses 22 années de travail en usine à la maroquinerie Guené. Elle a choisi cette reconversion en suivant une double formation comme chauffeur routier et magasinier.

Elle a trouvé à Bourg une maison située dans un cadre campagnard, à proximité de son lieu de travail. Habitant auparavant dans un appartement à Langres, elle apprécie, de même que son chat Doudou, l'espace environnant.

Pour l'instant, l'heure est aux travaux d'aménagement et de décoration. Nous lui souhaitons la bienvenue et une très bonne adaptation au village.



Une nouvelle association est née

Le dimanche 8 mars va marquer la vie associative du village avec la réactivation de l'association « Sports et Loisirs » qui a pris le titre de « Bourg Patrimoine et Traditions ».

Au début de la réunion, le président de séance a rappelé les raisons qui ont motivé ce projet associatif : la prise de conscience manifeste pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, dont l'escargot de Bourg, la volonté d'animer le village en organisant des manifestations et l'opportunité à saisir dans le cadre du projet de création d'un circuit des escargots Buzon, Bourg, Cohons, passant par le village, qui pourrait conférer à la commune un atout appréciable d'attractivité.

L'ordre du jour a été débattu point par point par l'assemblée : choix d'un nom approprié pour l'association, mise à jour des statuts et approbation à l'unanimité, élection par vote unanime du conseil d'administration qui a procédé dans la foulée à l'élection du bureau. L'assemblée a ensuite défini les principales orientations. Ce ne sont pas les projets qui manquent autour des mots patrimoine et traditions : soirées à thèmes, repas de convivialité, manifestations extérieures, fêtes de tradition et bénévolat pour la restauration de l'escargot et la mise en valeur des sites naturels.

Le verre de l'amitié offert par la commune a permis aux participants d'échanger des idées qui seront concrétisées lors de la prochaine réunion du conseil d'administration qui établira le calendrier des manifestations pour 2015.

Le conseil d'administration se compose ainsi :

- président : Bernard Gouriet ;
- vice-président : Jean-Marc Roux ;
- secrétaire : Cindy Hache ;
- secrétaire adjointe : Elyane Mathey ;
- trésorière : Simone Gouriet ;
- trésorière adjointe : Marie-Claude Gay ;
- membres : Sébastien André, Anne-Marie Billard, Annick Chambellant, Marie-José Denis, Maryvonne Facqueur, Michel Pernot, Germaine Prodhon, Dominique Thiébaud.



Malgré un vent un peu frisquet, huit bénévoles étaient présents le matin du samedi 16 mai pour effectuer le fleurissement du village. Forts de leur expérience, ils ont garni les bacs et les jardinières en mélangeant avec art géraniums, ipomées et autres surfinias, jouant ainsi avec la couleur et le relief des fleurs. Les potées ont été ensuite mises en place en différents endroits de la commune, apportant ici et là de beaux espaces colorés. Dans la semaine qui suit, les massifs aux entrées du village recevront à leur tour leur tapis multicolore. Une opération menée à bien dans la bonne humeur pour le plaisir de tous. Le fleurissement et l'embellissement contribuent à promouvoir une certaine image du village qui séduit de plus en plus les visiteurs de passage, d'autant qu'une nouvelle association va s'attacher à la mise en valeur du patrimoine.

Pour un village bien fleuri



Grand nettoyage de printemps



Une vingtaine de bénévoles se sont retrouvés dès 8h30 dimanche 19 avril pour une séance printanière de travail collectif. Débroussailleuse et taille-haie en mains, une équipe a effectué la taille des thuyas du monument et de la haie bordière de la rue du Château. La tonte des accotements a complété ce toilettage de saison. D'autres petits coins ont été aussi nettoyés, en particulier le chemin de l'Echenot et les abords des auges. Par ailleurs, trois présences féminines se sont activées toute la matinée pour donner un air de propreté à la mairie, au hall d'entrée et à la salle de réunion. Dans les greniers du bâtiment communal, l'heure était au tri et au rangement. Deux remorques ont été remplies pour la déchetterie et, deux pièces, désormais libres seront affectées l'une aux archives de la mairie et l'autre au matériel festif de la commune. Encore une belle matinée de bénévolat pleine d'entrain et de bonne humeur qui s'est terminée autour du verre de l'amitié, l'occasion de discuter de nouveaux projets pour mettre en valeur le village.

Le chantier annuel réunissant des bénévoles âgés de 7 à 77 ans (comme Hergé) a également permis de procéder au nettoyage de l'église. Laureline a patiemment passé les bancs au plumeau tandis que grands balais réunissaient une quantité de mouches et de punaises impressionnante. Ainsi la messe annuelle a été célébrée pour les paroissiens venus du village et des alentours. Malgré ce beau travail quelques punaises résistantes ont, elles aussi, assisté à l'office. Cette belle église, ayant fait son ménage de printemps, a pu accueillir, quelques semaines plus tard nombre de personnes en joie, en beauté, en musique, pour célébrer le mariage de Marylène et de Geoffroy ainsi que le baptême de Tristan, leur fils, sous les yeux émerveillés de sa grande sœur. Notre église n'est pas seulement dédiée à une messe annuelle et aux enterrements : elle est aussi le lieu de l'engagement et de l'amour.



Carnet Blanc

Samedi 2 mai, sous un soleil timide à l'entrée à la mairie, Geoffroy Carbillet, ingénieur et Marylène Dupont, professeur des écoles ont uni leurs destinées par l'échange du « oui » traditionnel recueilli par Dominique Thiébaud, sous les yeux attentifs de leurs enfants Lauréline, 5 ans et demi et Tristan, 2 ans. Le maire a salué leur participation à la vie active du village et leur a adressé ses félicitations. Le cortège s'est ensuite dirigé vers l'église pour la cérémonie religieuse célébrée par le Père Philippe Robert en présence d'une foule de parents et amis avec un accompagnement musical et des chants du plus bel effet. Sous une salve d'applaudissements, avec la pluie et accompagné du son d'un accordéon et d'une guitare, les nouveaux mariés ont posé pour la photo sur le parvis de l'église entre une haie d'honneur formée par des élèves de Cusey avec, à la main, du matériel d'écolier, des bouquets de muguet et des fleurs en papier aux pétales garnis de poèmes à l'intention de leur maîtresse. Les mariés ont ensuite entraîné leurs invités sous un chapiteau pour le vin d'honneur ... le début d'une belle soirée de fête. Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux et félicitations à leurs familles.



8 mai : un 70^{ème} anniversaire bien suivi par les habitants



Vendredi 8 mai, une assistance très nombreuse a assisté à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. La cérémonie s'est déroulée dans la tradition avec respect et solennité. La lecture du message du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants a été suivie de l'appel des morts et du dépôt de gerbe. La minute de silence et le recueillement ont précédé « la Marseillaise » et le « Chant des Partisans » interprétés par les générations confondues. Les participants ont ensuite été conviés à partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Classe promenade pour les anciens élèves

Samedi 30 mai, l'amicale des anciens élèves de l'école de Bourg a organisé sa traditionnelle journée champêtre pour le plaisir de se retrouver et redécouvrir les plus beaux sites de la commune. Une quinzaine de marcheurs étaient au rendez-vous dès 9h30 au lieu-dit l'Echenot pour un parcours d'environ 5 km dans les alentours du village. Ils ont apprécié le charme d'un petit sentier qui les a conduits jusqu'à la source pétifiante de la Caillette puis, au retour, la beauté des sous-bois tapissés de l'ail des ours. Dans une joyeuse ambiance, les marcheurs ont ensuite effectué la deuxième partie du périple à la découverte du patrimoine bâti : l'architecture des maisons paysannes, les abris de vigneron dont l'escargot, les murs de pierre sèche ... avec beaucoup de souvenirs attachés à ces lieux qui ont été perçus d'une façon différente grâce aux commentaires du guide Bernard. Peu après-midi, les marcheurs se sont retrouvés dans un hangar où les attendaient d'autres amis. Chacun ayant apporté son panier à provisions, un joyeux pique-nique s'est déroulé dans un grand marché d'échanges de douceurs gastronomiques. Cette journée fort agréable a ravi tous les participants qui se sont donné rendez-vous le 10 octobre pour le repas annuel de l'amicale.



La visite de l'escargot avec « Bourg Patrimoine et Traditions »

Dans le cadre du projet de restauration de l'escargot et en vue de la création d'un circuit des escargots Buzon – Bourg – Cohons, la nouvelle association « Bourg Patrimoine et Traditions » a organisé dimanche 31 mai une randonnée à la découverte des sites naturels et du petit patrimoine de pierre sèche de la commune. C'est par un temps très favorable et dans la bonne humeur qu'une bonne vingtaine de randonneurs sont partis en direction du bois du Gorgeot sous la conduite du guide Bernard. Après avoir emprunté le sentier du haut des roches, les promeneurs ont été impressionnés par les escarpements rocheux et les éboulis de la gorge. Ils ont fait halte dans ce lieu magnifié par la présence ancestrale de la tuffière de la Caillette, à l'écoute des explications données sur la formation du tuf dû à la mousse par effet de photosynthèse. Ils ont été charmés par cet endroit préservé depuis des siècles grâce à l'attention des visiteurs. La petite troupe a ensuite cheminé vers l'escargot au-dessus des roches de Cherrey.

Des commentaires ont été fournis sur la présence, en ce lieu autrefois tapissé de vignes, de cette construction qui pourrait avoir été un abri de vigneron au même titre que d'autres cadoles ou caivottes encore présentes le long de la côte. Les promeneurs ont tous été conscients de l'importance de restaurer cet édifice, un témoignage de la vie d'autrefois, d'autant qu'en dépit de son histoire très riche, la commune possède peu de vestiges.

En fin de promenade, le nymphée, grotte artificielle en pierres sèches, situé dans la propriété de M. et Mme Mirallié a séduit les visiteurs qui ont ensuite partagé une collation apéritive, l'occasion de faire le bilan de cette matinée fort instructive.

La journée des jardins

Dimanche 7 juin, par une belle chaleur annonçant l'été, quelques personnes de la commune et des environs se sont retrouvées à la mairie pour assister à une conférence donnée par Raphaële Mirallié sur *La Promenade pittoresque et les escargots dans les jardins hauts-marnais*, fruit d'un travail de recherche effectué dans le cadre d'un master à l'université Paris Sorbonne.

Les jardins dont il était question sont tous situés autour de Langres à l'exception du Parc des Roches à Bourmont : les anciens jardins du séminaire à Buzon, les jardins de Vergentière et de Silère à Cohons et la Promenade du belvédère à Bourg sur la butte de l'ancien château fort.

Ces jardins ont tous été aménagés ou fortement remaniés au XIX^{ème} siècle, dans la continuité de l'art des jardins de la fin du XVIII^{ème} siècle, inspiré par la philosophie des Lumières prônant un retour à la nature. Ces jardins hauts-marnais dits *pittoresques - dignes d'être peints* - présentent tous une particularité : ils ont été aménagés pour le plaisir de la promenade et non comme le faire-valoir de la maison, ils ont pour fil conducteur la pierre, sous diverses formes, apportant une force et une grande sobriété.

Les escargots, qui agrémentent certains d'entre eux, perpétuent une longue tradition des aménagements de belvédères dans les jardins, fait pour *s'élever* - dans tous les sens du terme d'ailleurs, y compris, symbolique - et avoir un point de vue privilégié sur la campagne. Ces jardins sont une véritable école du regard, au même titre que la peinture de paysage dont ils sont inspirés.

A l'issue de cette conférence, de nombreuses personnes sont venues nous rejoindre et nous avons découvert - ou redécouvert - la Promenade du belvédère, guidés François et Raphaële Mirallié. Nous avons alors pu imaginer que ce jardin est en fait *le plus grand escargot haut-marnais*, aménagé grâce à la topographie particulière du terrain avec ses falaises et pentes escarpées à l'Est, au Sud et à l'Ouest, et les anciens fossés du château-fort au Nord, répondant à l'écho de l'ancien escargot de Bourg en cours de restauration, situé de l'autre côté de la nationale.



Vue de la grotte et des différents chemins menant en haut de la butte : Un escargot géant ?



Promenade du belvédère : Les branches majestueuses du cèdre invitent à contempler le paysage



les décisions du conseil

Séance du 18 décembre 2014

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Les tarifs d'eau et d'assainissement seront fixés de la façon suivante, à partir du 01/04/2015 :

<u>EAU :</u>	Abonnement	45 €
	De 0 à 100 m ³	1,20 €/m ³
	+ de 100 m ³	1,00 €/m ³
	Enlèvement compteur	80 €
	Redevance pollution :	à actualiser en fonction de la hausse

ASSAINISSEMENT :

	Abonnement	25 €
	Par m ³ d'eau utilisée	0,60 €
	Redevance pour modernisation des réseaux :	à actualiser en fonction de la hausse

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

A partir du 01/04/2015 :

Pour les habitants de BOURG :	100 € le week-end
Pour les Associations de BOURG :	25 €
Pour les extérieurs au village :	190 € le week-end et 100 € la journée
Pour réunion d'entreprise, maxi 4h :	50€

OM 2015

Le SMICTOM a voté pour 2014 une contribution de 101 € par habitant

La compétence « OM » étant transférée à la communauté de communes du Grand Langres, la commune n'a plus à délibérer sur les tarifs

Pour information, le Conseil Communautaire décide la tarification suivante pour 2015 :

- Résidence principale (154 habitants) : 96 € par habitants hors Langres
- Résidence secondaire (7) : 140 €

DON

Marie Claude Gay, s'exprimant en tant que présidente de l'association « Sport et Loisirs », signale que pour des raisons administratives il faut dissoudre cette association. Il y a un reliquat financier actuellement en banque (environ 1000€). Le souhait serait de transmettre ce solde à l'association qui pourrait se créer autour du patrimoine de Bourg notamment pour la restauration de l'escargot. Cette information étant très récente nous allons regarder quelle est la solution la plus pratique pour effectuer cette démarche. La procédure de dissolution pourra être ensuite mise en route.

BAUX de CHASSE

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location du droit de chasse sur les propriétés communales de Bourg à la Société de Chasse St Hubert de Bourg, pour une durée de 9 ans au prix de 23 Euros par an.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- RESTAURATION DE L'ESCARGOT DE BOURG

Le maire a donné lecture à l'assemblée du compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Bourg le 12 décembre, concernant le projet de restauration de l'Escargot de Bourg. L'idée de restaurer cette construction en pierre sèche, évoquée depuis quelques années, est confortée, présentement, par le projet de création d'un circuit des Escargots Buzon, Bourg, Cohons qui passerait par le village. Ce projet serait source pour la commune d'un atout appréciable. La restauration de l'Escargot pourrait constituer un maillon de la mise en valeur du patrimoine, au même titre que d'autres sites se trouvant sur le circuit. Le conseil a pris connaissance de l'historique de l'Escargot, de sa situation et de son état actuel. Il a également été informé qu'une association pourrait être créée dont le but serait d'assurer la sauvegarde du patrimoine communal et d'en promouvoir la mise en valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil a donné un avis favorable à l'enclenchement de la partie administrative de ce projet constituée comme suit :

- obtenir l'autorisation des propriétaires concernés par le projet,
- dégager le site par du bûcheronnage,
- contacter la Régie Rurale du Plateau pour savoir si cette association peut restaurer l'Escargot sous forme d'un chantier d'insertion,
- établir un dossier sur le projet afin de pouvoir recevoir des subventions.

Le conseil se prononcera ensuite en fonction du coût et du montage financier.

- ARBRE DE NOEL 2015

Laurent Goutry, au nom des parents, demande s'il ne serait pas possible d'organiser un arbre de Noël pour l'année prochaine, le conseil est favorable à cette idée et propose d'inscrire au budget primitif une somme pour cette opération et de réfléchir l'organisation de cette manifestation.

Séance du 06 mars 2015

Comptes de gestion et comptes administratifs 2014 : Le conseil a adopté les comptes de gestion 2014 du receveur municipal. Il a approuvé les comptes administratifs qui présentent, pour le budget communal, un excédent global de clôture de 73 951,95 €, et, pour le budget eau et assainissement, un solde positif de 54 720,63 €. Il a approuvé également le compte administratif du lotissement qui présente une dépense d'investissement de 118 964,90 €.

Affectation des résultats : L'excédent de fonctionnement communal de 78 384,90 € a été affecté au budget primitif 2015, de même pour l'excédent de fonctionnement du service eau et assainissement qui s'élève à 34 363,75 €.

Taux d'imposition 2015 : Le conseil a décidé d'augmenter uniformément les taux de 2 %. Pour l'année 2015, ils ont été fixés comme suit : taxe d'habitation : 20 %, taxe sur le foncier bâti : 18,66 %, foncier non bâti : 29,20 %, soit un produit attendu de 60 488 €.

Budgets primitifs 2015 : A l'unanimité, le conseil a voté le budget primitif communal qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 131 621,95 € en fonctionnement, et, à 167 665,95 € en investissement. Le budget eau et assainissement s'équilibre à 53 639,75 € en fonctionnement et à 41 542,88 € en investissement. Le budget annexe du lotissement présente, en fonctionnement, un suréquilibre de 4 481 €, et, en investissement, il s'équilibre à 347 642 €.

Au fil des dossiers

- Le montant de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom s'élève, pour 2015, à 335 €.
- Il a émis un avis favorable sur le projet de programme-actions du Plan Local de l'Habitat approuvé par la CCGL, le 15 janvier 2015.
- IL a émis un avis favorable à la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) du paysage langrois.
- Il a donné son accord de principe pour son adhésion au groupement de police intercommunale dans l'attente des modalités financières.
- Il a fixé à 200 € par an l'emplacement taxi accordé à la SARL ambulances Wein.

Séance du 10 avril 2015

VENTE TERRAIN LOTISSEMENT A MR HOGNON ERIC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur HOGNON Eric, domicilié 4 Rue des Platanes – 52260 ROLAMPONT, par lequel il émet une offre d'achat sur le lot N° 6 et N°7, cadastré section ZH, n° 91 et ZH 92 d'une superficie respective de 1222 m² et de 769 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la vente de la parcelle cadastrée ZH 91 d'une superficie de 1222 .m² au prix de 25 € le m² soit 30 550 € H.T (soit 36 660 € TTC)
- Décide de vendre la parcelle cadastrée ZH 92 d'une superficie de 769 m² au prix de 0.83 € H.T le m² soit 638,27 € H.T (soit 765.94 € TTC)
- Emets des restrictions sur la parcelle ZH 92 :
 - o Parcelle indivisible de la parcelle ZH 91, non constructible individuellement (pas de permis de construire) sauf abri de jardin par exemple (moins de 20 m²)
 - o Pas de sortie directe sur le Chemin de l'Echenot afin de préserver la continuité de la haie boisée
- Autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Article 1^{er}: la commune charge le Centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Demande d'exonération de Mme François

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier en date du 15 mai 2015, de Madame FRANCOIS, pour une demande exceptionnelle d'exonération sur la facture d'eau. Suite à une fuite très importante après compteur, donc de la responsabilité du propriétaire, (voir règlement du service des eaux) Mme FRANCOIS exprime le caractère exceptionnel de sa demande suite à une surconsommation tout aussi exceptionnelle.

Le conseil ne souhaite pas faire d'exception mais entend bien la réclamation.

Le conseil a réfléchi à modifier le règlement afin de prendre en compte ce genre de problème et propose :

- Toute demande sera prise en compte uniquement si le total de m3 consommé au semestre dépasse 4 fois la moyenne des trois derniers relevés d'eau.
- Le pétitionnaire devra adresser un courrier justifiant la demande, accompagné d'un justificatif de réparation d'un professionnel (facture acquittée). La fuite peut être également constatée par le fontainier lors des relevés.
- La fuite devra être signalée en mairie ou au fontainier dans les plus brefs délais sans attendre le relevé ou la facture.
- Si toutes les conditions sont réunies la consommation sera réduite de 2/3.
- Approuve la modification du règlement du service des eaux en y intégrant les propositions ci-dessus
- Constate que la demande de Mme FRANCOIS remplit les critères pour l'exonération d'une partie de sa facture, la consommation retenue sera donc de 205 m3 au lieu des 616 m3. Une nouvelle facture sera établie en remplacement de la première pour une consommation de 205 m3.
- Autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Approbation de modification de travaux au lotissement

Il est présenté à l'assemblée la dernière version chiffrée de l'Entreprise Bongarzone avec les aménagements permettant de réduire les coûts sans dénaturer le projet.

Les travaux pourraient avoir lieu en octobre.

Acceptation devis de travaux au lotissement

Suite à l'acceptation par le conseil de la modification des travaux au lotissement, Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise BONGARZONE TP de Saints-Goesmes, (entreprise ayant été retenue lors de l'attribution de marché, lot n° 1 VRD par délibération en date du 01/04/2008) s'élevant à la somme de 76 013.75 € H.T soit 91 216.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis n° 15 CBOU 136 du 16/04/2015, de l'Entreprise BONGARZONE, phase 2, Lot 1 : VRD pour un montant de 76 013.75 € H.T.

Choix de l'organisme prêteur pour travaux voirie lotissement

Après mise en concurrence et étude des offres de prêt pour la réalisation des travaux de la phase 2 du lot 1 : VRD au lotissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse Epargne pour un montant de **30.000 € sur une durée de 12 ans au taux réduit de 2,06 %**, échéances trimestrielles.

Vente terrain lotissement à Mr PEROSA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur et Madame PEROSA Ludovic, domicilié 8 rue de Cray de derrière lot. du près Gauthier 52600 Chaudenay, par lequel ils émettent une offre d'achat sur le lot N° 7, cadastré section ZH 93 et ZH 94 d'une superficie respective de 1243 m² et de 443 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la vente de la parcelle cadastrée ZH 93 d'une superficie de 1243 m² au prix de 25 € le m² soit 31 075 € H.T (soit 37 290 € TTC)
- Décide de vendre la parcelle cadastrée ZH 94 d'une superficie de 443 m² au prix de 0.83 € H.T le m² soit 367,69 € H.T (soit 441.23 € TTC)
- Emets des restrictions sur la parcelle ZH 94 :
 - o Parcelle indivisible de la parcelle ZH 93, non constructible individuellement (pas de permis de construire) sauf abri de jardin par exemple (moins de 20 m²)
 - o Pas de sortie directe sur le Chemin de l'Echenot afin de préserver la continuité de la haie boisée

QUESTIONS DIVERSES

Organisation du repas champêtre : Répartition des tâches

Terrain de foot : Laurent Goutry rappelle les engagements pris pour clôturer le terrain de l'Echenot.

Divagation des chiens : Il est rappelé qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens. Merci au propriétaires de veiller à ce que leur chien soit attaché, enfermé ou tenu en laisse même devant leur propriété notamment aux heures des bus scolaires.

Retraite de Mr AUBERTOT : Mr AUBERTOT a annoncé qu'il désirait faire valoir ses droits à la retraite, ceci à compter du mois de février 2016.

Mur Jean-Marc ROUX : Reprendre contact avec l'entreprise MCA pour actualisation du devis et programmation des travaux.



PORTRAIT

Patrick, un rocker dans l'âme.....

C'est à 8 ans que Patrick découvre la musique grâce à un harmonica .Il fera son premier spectacle à 11 ans à Neuilly L'évêque.

S'étant ensuite initié à la guitare sèche, il crée un groupe de variété dans le lycée qu'il fréquente à Joinville. Les années passant, l'internat, un emploi du temps chargé ne lui permettent plus de s'adonner à ce loisir, ses coéquipiers s'étant dispersés.

Puis est venue la vie professionnelle: une activité à démarrer, à suivre, à faire tourner, ainsi, pendant 22 ans la guitare s'est tue.

On aurait pu en rester là.

Or, un soir, Patrick rencontre à nouveau, chez un ami, une vieille guitare électrique avec 2 cordes restantes. Germe alors l'idée de créer un groupe de musiciens (Jean-Luc, soliste; Philippe, batteur et Jean-Marie, bassiste). Tous les 4 prennent alors le temps de se retrouver, de répéter: la musique est un art, même si elle est aussi, improvisation, vibration, écoute, réponse, résonnance extérieure et intérieure, travail, répétitions...

Ce groupe a choisi un nom original :

le Quitar's group (Q'SG)

Pourquoi ? A vous de trouver !

Au début Patrick et ses amis jouent, chantent, principalement lors d'anniversaires de quaranténaires avec du matériel récupéré et restauré.

Pour ses 40 ans Patrick a reçu, en cadeau, devinez quoi? Une guitare électrique toute neuve, brillante à souhait : l'attrait de ce bel objet, ne demandant qu'à ce que ses cordes vibrent, a décidé Patrick à répéter et à jouer davantage, dans le style du groupe musical : variété mais surtout rock and roll.

Le succès aidant, les rockers décident de se lancer à l'aventure : en 1994, c'est leur première fête de la musique. Ils y prennent gout puisque, depuis 21 ans, ils y participent chaque année. Maintenant le rythme est pris: plusieurs répétitions par semaine et, cette année, ils comptent 7 concerts à leur actif pour le bonheur de tous.



Patrick souhaite à l'avenir faire aussi du "one man show" : c'est à dire se produire seul. Il l'a fait, pour la première fois, lors du repas des aînés, en novembre dernier, avec brio entraînant avec lui les chanteurs d'un jour.

Nous souhaitons le réentendre bientôt et le voir finaliser ce qui lui tint à corps et à cœur.

INFOS PRATIQUES : QUOI DE NEUF ?

A retenir :

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - mairie.bourg@wanadoo.fr permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00

Site internet : <https://www.mairiedebourg.fr>

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Trésor Public - perception de Langres : 03 25 87 06 62

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personnes relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, Marie-France Leprince et Marie-Claude Gay

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet et Philippe Massotte

Collecte des bouchons en plastique et liège : Gislaine André

Gardes particuliers : Alexandre Liégé.

Transport à la demande par **TOP TRANSPORT** Tel N° 0 800 330 130

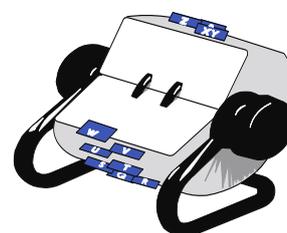
Notre village est desservi par : (cette liste n'est pas exhaustive)

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois.



Petit distraction pour les plus jeunes



Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Comité de rédaction :

Dominique Thiebaud - Jean Marc Roux - Philippe Massotte - Aleth Moussus - Marylène Dupont - Laurent Goutry - Bernard Gouriet

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS D'ETE

Bruit



L'arrivée des beaux jours est propice aux activités extérieures. Nous vous rappelons que le bruit, à toute heure de la journée et plus encore après 22 heures, peut gêner les voisins, mais également que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer des désagréments pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués suivant l'arrêté préfectoral du 19 04 1990 modifié en 1992, que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Animaux en liberté

Par mesure de sécurité, par respect des promeneurs surtout pour les enfants, pour le bien-être et pour la tranquillité de chacun, il est demandé à chaque propriétaire de tenir en laisse ou attaché nos amis les bêtes. Dans tous les cas éviter de les laisser libre sur la voie publique



Sécurité gendarmerie

La gendarmerie et la police nationales veillent sur les logements laissés vides pour les vacances. Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée tout objet de valeur ou tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle (lien ci-dessous) vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.





Jeux de l'été



A la découverte du village
Ouvrez les yeux ! Où ont été prises ces photos ?



4



1



2



3



5



6



7



8



9



10



12



13



14



15

Questions subsidiaires :

Sur quelle photo est l'intrus ?

Quelle photo a « perdu le Nord » et pourquoi ?

Réponses au prochain numéro.